|  |
| --- |
| **Etienne Burgé**  Directeur de l’école Pierre Brossolette  Tél : 01.53.48.11.56  Mél : ce.0940568g@ac-creteil.fr  158 avenue Pierre Brossolette 94170 Le Perreux-sur-Marne |

**Information des parents d’élèves**

**Classe de CE2c**

Madame, Monsieur,

La classe CE2c de l’école fréquentée par votre enfant, est **fermée en raison d’un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19**. Votre enfant a été en contact avec ce ou ces cas positifs et par mesure de précaution, il doit rester isolé.

Vous avez un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches.

Il faut strictement veiller au respect des consignes sanitaires pendant la période d’isolement.

Votre enfant doit rester isolé **jusqu’au lundi 22/11 inclus.**

Il doit réaliser un **premier test antigénique** dans les plus brefs délais. Si le premier test est négatif, l’isolement se poursuit (votre enfant peut être en phase d’incubation de la maladie). Si le test est positif, vous serez rappelé par l’Assurance Maladie pour adapter la conduite à tenir en tant que cas confirmé.

Un **deuxième test (antigénique ou RT-PCR)** devra être réalisé en fin d’isolement pour le retour en classe.

Le retour à l’école ou à l’établissement se fait alors sous réserve d’un résultat négatif, de l’absence de symptômes et de la poursuite du respect strict des mesures barrières (attestation sur l’honneur de la réalisation d’un test à J7 par l’élève et du résultat négatif de celui-ci).

En cas de symptômes pendant la période d'isolement, un test doit être réalisé immédiatement, n’hésitez pas à contacter votre médecin traitant.

Votre enfant a moins de 16 ans et aucun des deux parents ne peut télétravailler : **ce courrier vaut attestation à remettre à l'employeur pour un des parents.**

Pour les salariés, remettez ce courrier à votre employeur comme justificatif d’absence. Il ouvre droit au chômage partiel (ou à autorisation spéciale d'absence pour le secteur public).

Pour les non-salariés, rendez-vous sur <https://declare.ameli.fr> ou <https://declare.msa.fr> pour obtenir un arrêt de travail.

Nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur : Etienne Burgé

Fait à le Perreux sur Marne, le 16/11/2021